

DECRET N° 2010-333 DU 19 JUILLET 2010

portant ratification de l'adhésion de la République du Bénin, à la Convention des Nations-Unies sur la vente internationale de marchandises et à la Convention des Nations unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, adoptées respectivement par l'Assemblée Générale des Nations-Unies à New York, le 11 avril 1980 et le 14 juin 1974.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010 -28 du 26 juin 2010 portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Convention des Nations-Unies sur la vente internationale de marchandises et à la convention des Nations unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, adoptées respectivement par l'Assemblée générale des Nations-Unies à New York, le 11 avril 1980 et le 14 juin 1974 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

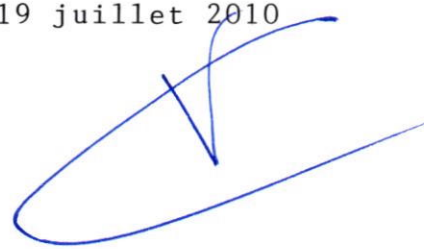
Article 1^{er} : Est ratifiée l'adhésion de la République du Bénin à la Convention des Nations-Unies sur la vente internationale de marchandises et à la Convention des Nations-Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, adoptées respectivement par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, le 11 avril 1980 et le 14 juin 1974 et dont le texte se trouve ci-joint.

Gr *z*

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



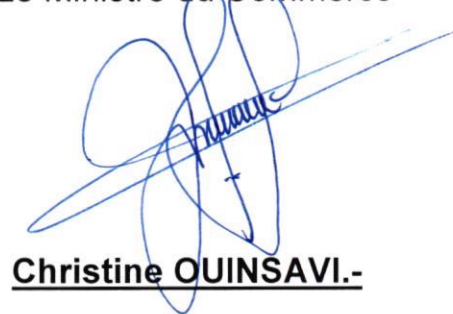
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



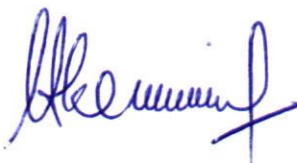
Jean-Marie EHOUZOU.-

Le Ministre du Commerce



Christine OUINSAVI.-

Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,



Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MAEIAFBE 4 MC 4 AUTRES MINISTERES 27
SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.